



Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11/12/2024

ID : 038-213800873-20241205-2024\_29-AR



## COMMUNE DE CHASSE-SUR-RHÔNE

ARRETE n° 29/2024

### PORTANT NOMINATION DES MANDATAIRES DE LA REGIE DU SERVICE CULTUREL

Le Maire de la Commune de Chasse-sur-Rhône,

Vu l'arrêté n°15/2021 en date du 24 septembre 2021 instituant une régie de recettes pour le service culturel de la commune de Chasse-sur-Rhône ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 6 juin 2023 ;

Vu l'avis conforme du régisseur en date du 6 juin 2023 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 6 juin 2023 ;

Vu l'arrêté n°16/2023 du 12 juin 2023 ;

#### ARRETE

ARTICLE PREMIER - Mme Gaëlle EGIDIO et Mme Isabelle SERRES, sont nommées mandataires de la régie du service culturel, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci ;

ARTICLE 2 – Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

- Il(s) doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie ;

ARTICLE 3 – Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Fait à Chasse-sur-Rhône, le 5 décembre 2024

Le Maire,

Christophe BOUVIER

Le Régisseur titulaire,  
Damien GOMEZ

Le mandataire,  
Isabelle SERRES

Le mandataire suppléant,  
Gaëlle EGIDIO